

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [lacombe-cssd-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/b3fe56cc49fd004a75d6680c)

<https://www.cadre21.org/membres/b3fe56cc49fd004a75d6680c>

Date d'obtention : 2025-03-07 15:00:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important d'être à l'écoute des victimes, des témoins et des instigateurs. En fait, lorsqu'un témoin et ou une victime vient nous voir, il est important de débiter le programme Sexto en complétant le questionnaire. Plus, nous aurons des informations, plus nous pourrons orienter correctement les élèves concernés et travailler avec la police de Gatineau. Par ailleurs, il est important de confisquer l'appareil ou les appareils sur lesquels il pourrait y avoir des images de pornographie juvénile. Il ne faut jamais regarder les images ou vidéos. Le questionnaire sert à comprendre ce qui se trouve sur l'appareil électronique. Lorsque que les questionnaires sont remplis et les appareils confisqués, il est important de communiquer avec la police pour qu'elle prenne le relai s'il s'agit d'un acte malveillant. Si c'est un geste impulsif, une rencontre pourra avoir lieu avec un policier pour sensibiliser.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Nous avons tous un rôle important dans le processus du projet Sexto. Nous sommes partenaires, mais pas mandataires de la police. Dans notre école, il faut être à l'écoute des élèves. Il faut aussi savoir vers qui référer l'élève ou le parent. Parfois, nous ne sommes pas la ressource. Je retiens à quel point le questionnaire est nécessaire et sert à faire un portrait clair et cohérent entre les différentes personnes impliquées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec l'instigateur... On doit le faire avec doigté. Il ne faut pas l'accuser à tort. Il faut parler de nos inquiétudes, mais il peut refuser de nous donner son cellulaire. À cette étape, le contact avec le parent peut aussi être difficile.